Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_098-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

CONVOCATION : 11 septembre 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Sylvie FASQUEL, Laurent BAUDE, Jean-François LE BOUGUENNEC, Sylvie RITZENTHALER, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Thierry GUERRIAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Isabelle LIMOUX, Audrey BOURDIN, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ.
Procurations : Aurélie DEMÉ, Yannick COCHAUD, Marie-Andrée PELLAN, Sabiha UGUEN, Etienne JEGOU, Insaf GUETAT ANTOINE.

98. FINANCES - TRAVAUX - Attribution du lot 1 pour les travaux du Télégraphe (Acte 1.1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération 35-2025 en date du 4 avril 2025 portant sur l'APD (avant-projet Définitif) pour la restitution de la tour du Télégraphe,
Vu la procédure d'appel d'offres pour la consultation 2025-05 (pour les 4 lots) et 2026-01 (pour les lots 3 et 4),
Vu l'analyse des offres et la présentation faite par le maître d'œuvre,
Vu la délibération 88-2026 en date du 10 juillet 2026 portant sur l'attribution des lots pour le marché de travaux de la restitution de la tour du Télégraphe,

M. PY SAGET, adjoint aux bâtiments, présente l'exposé suivant :

Lors du Conseil muncipal du 10 juillet dernier, a été mis au vote de l'assemblée, l'attribution des 4 lots de travaux pour la restitution du Télégraphe.
Pour mémoire, voici ce qui a été retenu :

- Lot 1 : JOUBREL pour un montant de 134 732.23 € HT
- Lot 2 : ATELIER DES METAUX pour un montant de 135 996.08 € HT
- Lot 3 : BRIERO pour un montant de 18 069.57 € HT
- Lot 4 : MICAULT pour un montant de 16 690.96 € HT

Le total donnant un montant de 305 488.84 € HT.

Le montant proposé par l'entreprise JOUBREL (lot 1) dans le DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) transmis lors de l'appel d'offre s'élève à 139 064.96 € HT (ANNEXE 2).
Il y a donc lieu de retenir l'offre sur ce montant et non celui voté le 10 juillet (dont le montant de 134 732.23€ HT est érroné).
Ce montant ne change pas la notation de l'entreprise ni son classement (ANNEXE 3).

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260918-DCM_2026_098-DE

Ceci exposé,

Vu l'avis de la commission « AFRH » en date du 09/09/2026,

Le Conseil Municipal, avec 6 CONTRE et 23 POUR :

- **RETIENT** cette proposition et donc attribuer à l'entreprise JOUBREL le lot 1 pour un montant de 139 064.96 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette décision et à signer tous documents.

Pour extrait certifié conforme,

